



DU 18 SEPTEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2017



UNION LOCALE CFE CGC

Dunkerque Grand Littoral et Flandre

Nous sommes un syndicat catégoriel de salariés

Nos adhérents : cadres - agents de maîtrise - techniciens

Notre périmètre d'intervention : le SCOT Flandre Dunkerque

Nos missions :

- accompagner nos adhérents dans la vie professionnelle
- créer et développer des sections syndicales
- participer à la vie locale par le biais des organismes sociaux et culturels favorisant l'emploi et la formation, la santé des salariés, le développement du territoire, la sécurité des hommes et des biens

Nous sommes représentés - entre autres - dans les organismes suivants : CEDEST- CIEDIL - EEDK - ADULIS - CLI de Gravelines - SPPPI - UIMM - ULCO...

CONTACT :

Union Locale CFE-CGC Dunkerque

6, Rue Marengo BP 4236

Dunkerque CEDEX 01

Tél. 03 28 59 31 84

e-mail : cfecgc.dk.ul@wanadoo.fr

CAHIER D'ACTEUR UL CFE CGC DUNKERQUE

LA CNDP // GPMD

DEUX PROJETS PROPOSÉS : L'ATLANTIQUE ET LE BALTIQUE

Nous privilégions le projet ATLANTIQUE car :

- 1) Plus réaliste dans le contexte actuel avec possibilité d'évolution dans l'avenir
- 2) Finançaible par le porteur des deux projets et moins onéreux que le Baltique
- 3) Indispensable pour acquérir la taille Européenne
- 4) Sa situation géographique et ses opportunités, avec une plateforme MULTIMODALE existante pouvant se développer sur tous les types de transports :
 - a) le Maritime situé sur un des plus grands axes : le rail Nord Sud
 - b) le Routier : réseau autoroutier multidirectionnel avec l'A 16 axe Nord Sud Ouest, l'A 25 et l'A 26 en profondeur vers l'HINTERLAND
 - c) le Fluvial - un existant permettant dans un premier temps, sans grands travaux, une augmentation du trafic qui pourrait se densifier, si le CANAL SEINE NORD pouvait voir le jour
 - d) le Ferroviaire :
 - une gare de triage existante
 - un réseau pouvant se développer vers le Sud Ouest avec possibilité de développer le ferroutage
- 5) Cette plateforme multimodale se développant doit profiter
 - à la région Dunkerquoise et ses Zones Industrielles :
Z.I Cappelle la Grande - Z.I. Gravelines - Z.I. Grande Synthe
Z.I. Petite-Synthe - Z.I. Socx Bergues - Z.I. Armbouts Cappel
 - aux Départements limitrophes Nord - Pas de Calais
 - à la Région des Hauts de France
 - à l'Hinterland orienté vers l'Est

Pour ce faire, tous les acteurs travaillant de concert, optimiseront les moyens financiers pour une gestion rationnelle mixant le local, le régional et le national.

L'EMPLOI

Aujourd'hui, il convient d'évaluer les besoins :

- temporaires, (phase travaux)
- pérennes (phase exploitation)
 - a) métiers d'aujourd'hui et de demain
 - b) typologie
 - c) qualifications requises
 - d) formations à programmer

C'est une réelle opportunité de combler le déficit emploi, qui s'est créé depuis quelques années, par la fermeture successive de sites et la fragilité de certains autres.

Au regard des compétences requises pour ces métiers, il conviendra d'établir une cartographie des formations scolaires et techniques en fonction des besoins précités.

Une gestion évolutive des formations en fonction de l'offre et de la demande des emplois actuels et des emplois nouveaux reste à construire avec les centralisateurs du projet CAP 2020, l'Education Nationale et les organismes de formation professionnelle et technique

Il appartiendra à ces organismes de formation de s'adapter aux besoins des années à venir.

Il ne s'agit plus de remplir les salles des cours existants, mais de créer les filières sélectionnées.

Nous attendons que les salariés et demandeurs d'emplois locaux puissent bénéficier d'un accompagnement et de passerelles de métiers (personnes en situation précaire ou en demande d'évolution professionnelle)

Il est indispensable de prioriser les salariés victimes des fermetures des derniers sites locaux.

Ces personnes pourraient ainsi profiter des retombées économiques liées à ce projet.

Le SAVOIR FAIRE local pourrait optimiser l'accueil et l'accompagnement des nouveaux projets, de maintenir et développer l'existant, favoriser la diversité et assurer le lien et les relations entre les anciens et les nouveaux arrivants.

L'ENVIRONNEMENT - TRAJET ET CADRE DE VIE

Le GPMD devra être soucieux de protéger un cadre paysager de qualité et de veiller à ce que les nouvelles infrastructures ne nuisent pas aux territoires impactés, en respectant l'environnement et les populations résidentes de la zone concernée.

Le GPMD devra être attentif à veiller à ce que les territoires Loonois et Gravelinois ne soient pas trop enclavés, en facilitant la circulation, en veillant à ce que les temps de trajets n'explorent pas et se déroulent en toute sécurité.

Il conviendra alors d'aménager et de développer le réseau routier en périphérie de l'extension envisagée par le GPMD.

Au niveau environnemental, la variante Atlantique vient compléter les travaux d'agrandissement du Quai de Flandre et nous espérons que les différents aménagements resteront en cohérence avec ceux actuels.

La CEINTURE VERTE doit être préservée, voire améliorée. Il est nécessaire de protéger la faune et la flore locale.



ASPECT INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

L'accès aux industries de Gravelines - Loon-Plage se fait en grande partie par l'A 16 via Loon-Plage et la D 601

La disparition de cette portion de route, même remplacée par une autre, risque de reporter la circulation sur la D 11 inadaptée à ce jour, pour cette augmentation de trafic.

Quelles sont les simulations de flux qui ont été faites dans ce domaine ?

L'augmentation du trafic camion se cumulant au flux du Trafic Ferry fait présumer de grandes inquiétudes, quant au dimensionnement des axes de connexions existants A 16, D 300 et N 316.

Quelles sont les études de flux réalisées ?

Quid des pointes de trafic sur les horaires tendus des entrées et de sorties des industries en place.

Actuellement, de nombreux camions stationnent le soir et la nuit sur les bandes d'arrêt d'urgence, dégradent les

bas-côtés et provoquent des situations à risques, alors qu'il existe une zone de stationnement sécurisée à proximité.

Il faut faire payer les dégradations et les stationnements interdits et gênants par les contrevenants.

Comment l'augmentation du flux du camion à conteneurs est prise en compte pour éviter d'aggraver cette situation ?

La Loi Sagary impose un repos hebdomadaire des chauffeurs poids-lourds en dehors de leur cabine, ce paramètre a t il été pris en compte dans une réflexion globale de services lié au nombre ? (service de type hôtellerie et services aux poids-lourds ?).

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Le Projet CAP 2020 devrait contribuer :

- 1) à fidéliser la population sur le Dunkerquois et ses environs
- 2) à développer les Z.I. environnantes précitées, même si quelques aménagements s'avèrent nécessaires

Une indispensable complicité entre les différents acteurs de la Région, la DIRECCTE, les structures locales et régionales en charge des formations et des financements, fera de ce projet un modèle de réussite pour le développement régional.

QUESTIONS

SÉCURISATION DES ACCÈS

Quels sont les dispositifs de sécurité d'accès envisagés pendant la durée du chantier puis à son exploitation ?

L'opportunité Ferroutage a t elle été prise en compte ?

Quel sera le suivi au fil des ans ?

Les camions pourront ils charger en dehors d'heures de pointe, notamment la nuit ?

TRANSPORTS

Comment seront répartis les flux de conteneurs entre camions, barges et trains ?



CONCLUSION

Le sérieux du porteur du projet lui confère la responsabilité du suivi financier, pour en exclure les débordements.

